

COMMUNE DE WECKOLSHEIM

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE WECKOLSHEIM
DE LA SEANCE DU 26 OCTOBRE 2022**

Sous la présidence de Madame Arlette BRADAT, Maire

Présents : Arlette BRADAT, Maire, Luc THOMASSEY, Adjoint

Mme. Monique BOESCH, MM. Roger BILLER, Dominique BUCHER, Pascal HERTZOG, Flavien KOEBEL, Alexandre ROSE, Sébastien SCHMITT

Procurations :

- Madame Véronique SCHUBNEL à Monsieur Luc THOMASSEY
- Monsieur Laurent COTTENCEAU à Madame Arlette BRADAT
- Monsieur Jean Hugues PEYRE à Monsieur Pascal HERTZOG
- Monsieur Steven SCHOENBECK à Monsieur Flavien KOEBEL

Absente non excusée :

- Madame Blanche SALING

Secrétaire de séance : Mme. Sabine BILDSTEIN

Madame le Maire souhaite la bienvenue, remercie tous les membres de leur présence puis donne lecture de l'ordre du jour de ce soir. Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Madame Sabine BILDSTEIN.

- 1°) Approbation du procès-verbal du 27 septembre 2022
- 2°) Modification des statuts de la Communauté de Communes Pays Rhin Brisach
- 3°) Convention territoriale globale et mise en place des bonus territoire
- 4°) Vente d'un appartement communal
- 5°) Rapport annuel de la Communauté de Communes sur la gestion des déchets
- 6°) Rectification du numéro d'une parcelle de jardin vendue par la Commune
- 7°) Nomination du délégué du Syndicat des Rivières de Haute Alsace
- 8°) Annulation d'une créance irrécouvrable
- 9°) Redevance pour occupation du domaine public – Location d'un local public
- 10°) Divers

Point 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2022

Aucune observation n'est formulée et le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

Point 2 – Modification des statuts de la Communauté de Communes Pays Rhin Brisach

Dans le cadre du projet de reconversion économique du territoire élaboré à la suite de la fermeture du CNPE de Fessenheim, la Communauté de Communes a lancé une démarche de marketing territorial en lien avec ses partenaires dont l'Etat et la Région Grand Est. Son objectif est de recréer des emplois, de la valeur ajoutée et de nouvelles bases fiscales au sein du territoire.

Parmi les outils retenus, figure la création d'une marque territoriale dont le but est d'attirer de nouveaux investisseurs, plus particulièrement dans le futur parc d'activités Ecorhena. Le choix validé par le Bureau et présenté lors de la Conférence des Maires du 22 juin dernier, est celui d'«Alsace Rhin Brisach, Place à l'audace ! »

Afin d'envoyer un signal clair aux futurs investisseurs, aux entreprises présentes sur le territoire qui sont d'ores et déjà investies dans cette démarche, aux acteurs du tourisme et aux touristes, ainsi qu'à l'ensemble de la population, il a été proposé de mettre en cohérence le nom de la Communauté de Communes et de l'Office de Tourisme avec la marque territoriale d'attractivité. L'adoption de l'appellation unique ALSACE RHIN BRISACH par la Communauté de Communes et l'Office de Tourisme, mais également la stratégie de marketing territorial en cours de déploiement, permettront de multiplier la diffusion de ce dénominateur commun et renforceront sa visibilité et donc son efficacité.

C'est pourquoi, il est proposé à l'assemblée délibérante de changer le nom de la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach en Communauté de Communes « Alsace Rhin Brisach » à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le nouveau projet de statuts comporte également un certain nombre de modifications mineures :

- Suppression de l'article 3 lié à la mise en œuvre de la fusion entre les ex CC Pays de Brisach et Essor du Rhin ;
- Nouvel article 3.1.6 : intégration de la compétence « Assainissement/eaux pluviales » dans les compétences obligatoires, conformément à la loi NOTRe du 7 août 2015 ;
- Nouvel article 3.3.9 : intégration de la compétence « Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du Code des Transports » dont le transfert a été approuvé par le Conseil Communautaire du 22 mars 2021 ;
- L'article 17 anticipe également les conséquences de la nouvelle organisation du Service de Gestion Comptable de Colmar (SGC) qui assurera les tâches de gestion (paiement des factures des fournisseurs, recouvrement des recettes, tenue de la comptabilité) de la Communauté de Communes à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le document final sera ensuite soumis aux Conseils Municipaux des communes membres qui auront trois mois pour se prononcer à la majorité qualifiée requise pour la création de la Communauté de Communes, c'est-à-dire la majorité des deux tiers représentant la moitié de la population ou l'inverse.

Après avoir pris connaissance des éléments et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le projet des nouveaux statuts de la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

Point 3 – Convention territoriale globale et mise en place des bonus territoire

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) liant la Caisse d'Allocations Familiales à la Communauté de Communes du Pays Rhin Brisach a pris fin le 31 janvier 2021.

La commune est donc amenée à délibérer sur la mise en œuvre d'un nouveau cadre contractuel pour la période 2022-2025, sous la forme d'une Convention Territoriale Globale pour la Communauté de Communes du Pays Rhin Brisach.

En effet, la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) conclue entre l'Etat et la Caisse Nationale des Allocations familiales pour la période 2018-2022 a posé le principe d'un renouvellement des Contrats Enfance Jeunesse, lorsqu'ils arrivent à échéance, par une Convention Territoriale Globale.

La signature de cette nouvelle convention couvrant la période 2022-2025 devient à la fois l'outil de développement du territoire et le dispositif de financement qui se substitue à celui mis en place avec le CEJ.

Concernant **le développement du territoire**, la Convention Territoriale Globale permet la mise en œuvre de mesures visant à :

- préserver le fonctionnement des services aux familles (petite enfance, espaces de vie sociales, accompagnement à la parentalité, handicap..) ;
- soutenir le développement d'actions prioritaires répondant à de nouveaux besoins ;
- développer une stratégie partenariale pour accompagner les familles ;
- faciliter la coordination des actions et interventions sur le territoire.

Concernant **le dispositif de financement**, la Convention Territoriale Globale matérialise l'engagement conjoint de la CAF et des collectivités signataires de poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire. La CAF s'engage, sur la durée de la convention à poursuivre a minima le versement des financements accordés au titre de 2021 pour un même service, et la collectivité à poursuivre « son soutien financier à l'identique en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services ».

Les moyens financiers complémentaires au droit commun pourront être mobilisés par la Caf afin de faciliter la mise en place du projet de territoire.

Considérant l'intérêt pour la Commune de signer une Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin.

Il est proposé d'autoriser Madame la Maire à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin, ladite convention pour une durée de quatre ans, soit du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2025 inclus.

APRES en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'autoriser Madame la Maire à signer la Convention Territoriale Globale et tout document y afférent.

Point 4 – Vente d'un appartement communal

L'appartement de la Commune, situé 3D route de Dessenheim, va se libérer pour le 1^{er} juin 2023.

Madame le Maire propose de le mettre en vente. Une estimation pour un montant de 170 000 euros a été réalisée par l'agence immobilière ORPI, cette estimation englobe l'appartement ainsi qu'un garage.

Madame le Maire a consulté la Société DIAGAMTER qui lui a transmis un devis d'un montant de 351 euros TTC. Cette société a établi les diagnostics obligatoires.

Le mandat de vente sera confié à l'agence immobilière ORPI. Un règlement de copropriété sera établi par l'office notarial SCP FAUSTHER et GABRIEL-GARESSUS pour un montant de 2 100 euros.

Après délibération, les conseillers acceptent à l'unanimité la proposition de Madame le Maire de mettre l'appartement situé 3D route de Dessenheim en vente et l'autorisent à payer les diagnostics obligatoires préalables à la vente pour un montant de 351 euros TTC à la Société DIAMGAMTER ainsi que l'établissement du règlement de copropriété par l'office notarial SCP FAUSTHER et GABRIEL-GARESSUS pour un montant de 2 100 euros.

Point 5 – Rapport annuel de la Communauté de Communes sur la gestion des déchets

Conformément au décret n° 2015-1827 du 31 décembre 2015 qui a modifié le CGCT, la Communauté de Communes Pays Rhin Brisach a établi le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés. Il a été transmis par voie dématérialisée à tous les conseillers.

Le rapport annuel 2021 d'activité du Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets vient de nous parvenir ; il a été transmis aux conseillers par voie dématérialisée.

Le Conseil Municipal approuve le rapport 2021 sur le prix et la qualité du service public des déchets urbains ainsi que le rapport annuel 2021 du Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets.

Point 6 – Rectification du numéro d'une parcelle de jardin vendue par la Commune

En date du 31 mai 2022, le Conseil Municipal a délibéré sur la vente d'une parcelle de jardin appartenant à la Commune, à Monsieur ARNEKE Lars.

Dans le libellé de la délibération figurait le numéro ainsi que la section de la parcelle incriminée, or une erreur s'est glissée dans son identification. Il s'agit en fait de la parcelle n° 91 – section 23. La surface demeure inchangée.

Il y a lieu d'établir un nouvel acte de cession dans la forme administrative ; ce dernier sera à nouveau signé par l'acheteur devant Madame le Maire qui aura le rôle d'officier public et devant Madame Véronique SCHUBNEL qui représentera la Commune. Le prix de la parcelle reste inchangé.

Après débat, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter cette transaction qui fera l'objet d'un acte de cession dans la forme administrative.

Point 7 – Nomination du délégué du Syndicat des Rivières de Haute Alsace

Lors de sa séance du 29 juin 2020, le Conseil Municipal a procédé à la désignation des délégués au Syndicat Mixte des Cours d'Eau et des Canaux de la Plaine du Rhin. Monsieur Jonathan SQUILLACI avait été désigné délégué titulaire.

Ce dernier ayant déposé sa démission, et en cas de changement de délégué titulaire au sein d'un syndicat mixte, il y a lieu de reprendre une délibération afin d'en désigner un nouveau.

Aussi, Madame le Maire propose de désigner Luc THOMASSEY en tant que délégué titulaire.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de désigner Luc THOMASSEY en tant que délégué titulaire au Syndicat Mixte des Cours d'Eau et des Canaux de la Plaine du Rhin.

Ampliation est transmise au Syndicat Mixte des Cours d'Eau et des Canaux de la Plaine du Rhin.

Point 8 – Annulation d'une créance irrécouvrable

Un mandat pour créance irrécouvrable a été établi pour un montant de 214.90 euros. Or, la trésorerie de Neuf-Brisach, après une ultime action en recouvrement forcé, a réussi à solder cette dette.

Aussi, la créance a été annulée et le mandat rejeté.

Le conseil municipal prend acte de cette information.

Point 9 – Redevance pour occupation du domaine public – Location d'un local public

M. RODRIGUEZ, habitant de la Commune de WECKOLSHEIM a demandé à Madame le Maire l'autorisation de vendre des fruits sur la place du 6 février. Cette vente se ferait du mois de novembre jusqu'au mois de février environ. Une redevance forfaitaire de 100 euros serait demandée pour l'occupation du domaine public, sachant qu'il n'y aurait pas d'autre charges (électricité, eau ...).

Il souhaiterait également stocker sa marchandise dans un endroit frais ; Madame le Maire lui a proposé l'ancien local des sapeurs-pompiers. Un montant forfaitaire de 300 euros serait demandé pour cette location.

Après délibération, les conseillers acceptent à l'unanimité l'occupation pour vente de fruits sur la place du 6 février ainsi que la location du local sapeurs-pompiers par cet habitant. Des conventions seront établies pour ces deux occupations.

D'autre part, Madame le Maire ajoute que Monsieur RODRIGUEZ serait prêt à proposer aux agriculteurs locaux qui seraient intéressés de vendre des marchandises de leur production.

Point 10 – Divers

10.1 – Compte-rendu de l'assemblée générale de la Société d'Histoire de la Hardt et du Ried par Luc THOMASSEY

Le samedi 08 octobre 2022 après midi, a eu lieu au Pôle Média Culture Edmond GERRER à Colmar l'Assemblée Générale annuelle de la Société d'Histoire de la Hardt et du Ried (SHHR).

M. Jean-Philippe STRAUDEL, Président de l'Association présente le rapport moral et financier pour l'année écoulée. Les comptes sont équilibrés. L'activité de la Société, approuvée à l'unanimité, s'est poursuivie malgré les limitations imposées par la COVID 19.

M. Éric STRAUMANN, maire de Colmar, reconnaît tout l'intérêt que présente la Société dans son rôle pour reconstituer et remémorer le passé des territoires proches de Colmar dans tous leurs aspects et périodes pour lesquelles les témoignages peuvent être encore collectés ou réactualisés. Il a rappelé que le berceau de Colmar a bien, pour origine, ce qui est devenu depuis Horbourg-Wihr. Il fut mention de l'intérêt de l'histoire pour favoriser une valorisation authentique des monuments (collégiale, couvents, douane) qui ponctuent le site de Colmar, ainsi que pour faire revivre ce passé aussi riche. M. STRAUMANN a rappelé l'exercice délicat pour rénover, valoriser, respecter sans devoir enfermer la vieille ville dans une seule fonction, qui serait bien tentante et lucrative, d'attraction touristique.

Mme KLINKERT, députée de la 1^{ère} circonscription du Haut-Rhin, remercia l'action menée par la SHHR et souhaite que son action puisse se poursuivre encore longtemps, car les changements de vie rapides que la société subit de même que les développements urbains sont prompts à effacer les traces d'une culture territoriale désormais révolue ou sur le point de l'être.

M. Michel SPITZ, adjoint à la ville de Colmar, architecte de la ville, présente un diaporama concernant les travaux effectués sur le site de l'ancienne médiathèque, qui devient Bibliothèque des Dominicains. L'appellation ne traduit pas toute l'importance de l'activité de la Bibliothèque. En effet, elle est la deuxième de France en nombre d'incunables (livres produits avant 1501), elle est en outre le siège d'une forte activité de restauration, de remise en état ainsi que de reliure. Les dernières technologies en matière de numérisation sont testées pour reproduire les volumes les plus fragiles, qu'ils soient ouverts ou fermés. Dans un silo sont stockés des ouvrages rares avec les technologies assurant leur meilleure conservation vis-à-vis de l'incendie, inondations, séismes, lumière, température, hygrométrie, risques technologiques.

A l'issue de cette présentation, les participants se sont dirigés vers la nouvelle Bibliothèque des Dominicains pour en effectuer la visite.

Un exemplaire du dernier numéro des travaux de la SHHR, le n°34, a été remis aux participants. Il est actuellement consultable à la mairie.

10.2- Horaires bus scolaire

La société KUNEGEL a modifié les horaires du bus scolaire concernant le trajet de COLMAR à WECKOLSHEIM à partir du 17 octobre. Les parents ont été prévenus deux jours avant la mise en œuvre. Le retour est finalement maintenu le mercredi à 12 h mais le bus de fin de journée cad. de 17h55 partant du lycée Blaise Pascal est le seul maintenu. Les bus de 16h40 et 17h50 sont supprimés.

Ces modifications ont été faites sans concertation avec la commune. Madame le Maire a fait part de son mécontentement aux responsables de la Région.

10.3 – Conseil d'école

Le conseil d'école s'est tenu le 20 octobre 2022, Madame le Maire et le conseiller en charge des affaires scolaires, Monsieur Flavien KOEBEL ont participé à cette réunion. Les délégués de parents d'élèves ont évoqué l'effectif croissant des élèves pour la prochaine rentrée et souhaitent qu'un RPI soit formé afin de renforcer l'équipe d'enseignants de l'école bilingue. Madame le Maire a répondu qu'un RPI signifie également une augmentation des charges et qu'aucune commune environnante n'est intéressée. Par contre, elle a rencontré le maire de Wolfgantzen en présence de l'inspectrice et celui-ci a donné son accord pour promouvoir l'envoi d'élèves vers Weckolsheim qui seraient intéressés par le bilinguisme. De son côté, il est d'accord pour accueillir les enfants en maternelle qui souhaitent être en classe monolingue. Certains délégués souhaitent que la mairie fasse participer les parents aux frais de transport pour ceux qui choisissent d'envoyer leur enfant en classe monolingue. Madame le Maire s'est dit fortement opposée à cette participation, car l'école doit tout d'abord être monolingue en France et que c'est le bilinguisme qui est un choix. Elle est d'ailleurs intervenue auprès du recteur d'Académie mais pour l'instant il n'est pas question de recréer une classe monolingue à Weckolsheim. Elle ne peut que le regretter.

10.4 – Inauguration du centre culturel et de coopération transfrontalière Art'Rhéna

L'inauguration officielle a eu lieu le 22 octobre 2022. Madame le maire a participé à cette cérémonie. Art'Rhéna contribue aux relations avec le territoire allemand et la commune de Bresiach a d'ailleurs aidé au financement du bâtiment. La culture doit être préservée et ce site y contribue.

Les financeurs étaient présents à cette cérémonie, M. Rottner pour la Région, le représentant M. Schule pour INTERREG concernant les crédits européens, M. Rein, maire de Breisach et bien sûr la communauté de communes représentée par M. Gérard HUG. Ce bâtiment rassemble dans son dernier étage des services de la communauté de communes comme Infobest, le service culture, les groupements transfrontaliers et l'Eurodistrict.

10.5 - Rencontre annuelle avec VIALIS

Le jeudi 20 octobre 2022 au soir, a eu lieu à l'Espace Ried Brun à Muntzenheim la rencontre annuelle entre les élus et autorités concédantes d'un côté et Vialis de l'autre, qui est leur concessionnaire pour la distribution de fluides (électricité, gaz, téléphonie), ainsi que les différents services numériques qui leur sont liés.

La rencontre s'est articulée autour de deux interventions :

- Celle de M. Laurent DELCAYROU, chef de projet du think-tank SHIFT PROJECT, développé par Jean-Marc JANKOVICI, prévisionniste, spécialiste de l'énergie, d'écologie, d'économie et de géopolitique ;
- Celle de Benoit SCHNELL directeur de Vialis.

M. Laurent DELCAYROU présente l'action de SHIFT PROJECT, son rôle auprès des énergéticiens pour faciliter l'analyse des situations, réviser les hypothèses et élaborer des scénarii d'actions. En effet cet organisme a été sollicité par Vialis pour produire des stratégies permettant de projeter les développements futurs et virages technologiques à prendre, tenant compte des composantes de décarbonisation à mettre en œuvre, des diminutions effectives de l'usage des ressources fossiles à partir de 2030 et des différentes situations de crises récentes (extrêmes météo, changement climat, perturbations énergétiques, tendances suite à la guerre en Ukraine). A partir des thèmes d'études (métropoles, grandes villes, campagnes, montagnes, littoraux, outremer), il ressort que les enjeux énergétiques, économiques et sociaux sont profondément territorialisés et différenciés. Depuis la nécessaire absorption des passoires thermiques jusqu'à réussir la contribution aux efforts demandés pour satisfaire les engagements pris, tout en recherchant plus de sobriété, d'efficacité, d'effectuer une nécessaire adaptation aux contextes internationaux changeants. Des outils sont à l'étude pour permettre aux territoires de s'engager et réussir leur transition.

M. Benoit SCHNELL présente la situation énergétique actuelle sur le bassin énergétique qu'il dessert. Alors que la France était importatrice depuis l'Allemagne, de gaz russe, jusqu'en septembre. Le mouvement est inverse puisque c'est la France qui envoie du GNL regazéifié en Allemagne via le feeder mosellan. Les stocks de gaz sont pleins à 100% et le gaz continue à arriver et à être distribué (un méthanier accoste en France toutes les 21 heures).

La situation est plus tendue pour l'électricité. Encore une inversion : alors que la France exportait du courant électrique en Allemagne, grâce notamment au nucléaire, c'est l'inverse qui se passe depuis peu de puis l'arrêt pour entretien de certains réacteurs.

Pour passer le pic de 200 GW les scénarii prévoient une gradation dans les réductions d'approvisionnements, à commencer par les grandes entreprises pour finir par les particuliers.

- D'abord les grands comptes (les entreprises les plus fortement énergivores, une centaine) qui signent avec l'Etat un engagement d'arrêter leurs consommations le jour annoncé d'un pic de consommation. Ils seront rémunérés pour leur non consommation.
- La mise en place individuellement de principe de réduction énergétique (certains usages à reporter à des périodes moins sensibles)
- Réduction du voltage de la Haute tension (5%) et la Basse tension (moins de 10%) prévu pour ne pas affecter les équipements et pilotages.
- Délestage possible, si les dispositions précédentes n'ont pas suffi, de 2 heures maximum, tournant par communes, et par rues ou secteurs, pour tous les réseaux, sauf installations de santé (hôpitaux, laboratoires) et de défense nationale.
- Les personnes nécessitant des soins à domicile faisant appel à des équipements électriques doivent se faire connaître si elles n'ont pas encore été contactés par les autorités sanitaires. L'usage de l'application ECOWATT est plus que recommandé pour gérer ses usages ou les pics seront prévus sur 4 jours glissants (de J-3 à J0) avec les périodes critiques de 08h30 à 13h00 et de 18h00 à 21h00.

Ayant évoqué notre commune avec une responsable de Vialis, elle m'a suggéré d'importer l'accès à ECOWATT sur CityAll, et de toute façon d'informer la population à charger ECOWATT pour éviter d'être trop pénalisé si des coupures devaient être faites.

Selon M. Benoit SCHNELL, vu le dispositif tournant et l'état actuel des prévisions météo pour l'hiver (tendance d'un hiver moyen), sur l'ensemble du territoire desservi, un maximum d'une à deux coupures est à envisager.

Il est très peu probable d'avoir affaire à un black-out électrique. Des dispositifs sont prévus pour maintenir une activité électrique. Il n'est pas envisageable de devoir relancer une centrale nucléaire tant il est complexe de relancer les protocoles de sécurité (identification des opérateurs et réenclenchements)

Pour cette période hivernale tendue, un kit sur les dispositions à prendre par les communes et à faire connaître aux administrés, sera envoyé aux mairies, dès finalisation du document, intégrant les dernières dispositions du gouvernement, des préfectures et des responsables de réseaux d'approvisionnement (RTE, GRTgaz).

10.6.- Modifications liées à l'urbanisme

En matière d'urbanisme, la commune n'a plus à transmettre les autorisations d'urbanisme à la DDT mais à la DGFIP. En ce qui concerne la taxe d'aménagement, celle-ci ne sera plus calculée au moment où l'autorisation du permis aura été accordée mais sera calculée lorsque le pétitionnaire aura déposé son formulaire d'achèvement des travaux.

10.7 Travaux aire de jeux

L'amélioration du sol de l'aire de jeux ainsi que l'aménagement floral va être revu. Un devis a été demandé à Créa Jardins qui a réalisé l'aménagement initial. Madame le Maire indique qu'une subvention peut nous être allouée par la Région.

10.8 Travaux de zinguerie de l'atelier et du logement communal

L'entreprise DUFNER a terminé les travaux cette semaine.

10.9 Travaux divers école

Le tableau interactif est défectueux et a été réparé. Un nouvel ordinateur a été acheté. Le lave – vaisselle du périscolaire a également un problème, l'entreprise Pfeiffer met tout en oeuvre pour le réparer. Une légère infiltration d'eau s'est manifestée dans la salle du deuxième étage. Le technicien de l'entreprise DUFNER qui était sur un de nos sites, a regardé ce qui se passe au niveau du toit ; il fera la réparation.

10.10 Elagage terrain derrière le logement communal Still

Les travaux d'élagage vont être entrepris courant novembre

10.11 illuminations de Noël

Les guirlandes seront mises en place le 20 novembre et déposées le 10 janvier 2023. Afin d'économiser en énergie, les illuminations étant directement liées à l'éclairage public, la baisse de l'intensité de l'ensemble de l'éclairage public va être entrepris.

10.12 éclairage public en leds dans les lotissements

Une étude et le plan de financement sont en cours afin de mettre tout l'éclairage public de la commune en leds

10.13 radar pédagogique

Le radar pédagogique datant de 2016 et placé rue Principale est défectueux. Nous allons étudier sa réfection ou son remplacement. Un devis va être demandé à une autre société plus proche de la Commune.

10.14 - Subventions

Après avoir relancé la CEA et la Préfecture nous avons le plaisir de recevoir deux subventions d'investissement, l'une pour l'aire de retournement du chemin de Wolfgantzen, l'autre pour la corniche de l'église. L'ensemble s'élève à 17 133 euros. Ce montant nous aidera à financer une partie des travaux d'éclairage public en leds.

10.15 – Calendrier

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le 15 décembre 2022.

10.16 Réfection route de Niederhergheim

Monsieur Flavien KOEBEL indique qu'un habitant de WECKOLSHEIM lui a demandé si une réfection de la route de Niederhergheim était prévue. Madame le Maire lui répond qu'une réfection complète n'est pas envisagée par la CEA et qu'ils feront des petites réparations.

Extrait certifié conforme et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture du Haut-Rhin.

La séance est levée à 22 h 10.

Weckolsheim, le 26 octobre 2022

Le Maire,

Arlette BRADAT

